Archives parlementaires

Admission à la barre des commissaires sans-culottes, députés par le directoire du district de Verdun, qui apportent leur adhésion aux grandes mesures de la Convention, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre des commissaires sans-culottes, députés par le directoire du district de Verdun, qui apportent leur adhésion aux grandes mesures de la Convention, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 7-8;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37085_t1_0007_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Frévent.

1 calice avec sa patène, 1 ciboire et une petite boite, le tout en argent; 2 platelets, 2 coqs et 1 boule, 1 encensoir et 1 clochette, le tout en cuivre; 1 cloche pesant 1534 livres, du fer et de l'étain, 15 chemises, 1 paire de draps, 24 paires de bas, 5 mouchoirs, 2 casques, 10 paires de guêtres, 26 vestes, 3 pantalons, 73 paires de souliers, 10 chapeaux, 1 couverture, 21 paires de culottes, 15 habits ou capotes, 2 aunes de toile.

Commune de Beaumetz.

13 livres 5 sols en assignats.

Commune de Cantelcux.

70 livres.

L'Assemblée, ouï le procureur général syndic arrête qu'il sera fait mention au procès-verbal, de ces dons, et qu'expéditions d'icelui seront adressées auxdits commissaires, aux représentants du peuple à Arras et à la Convention nationale.

DARVUS, *en l'absence du secrétaire général.*

Le directoire du district de Montagne-sur-Mer annonce que les citoyens habitants des communes qui l'environnent apportent journellement au district l'argenterie, le cuivre et les autres métaux ci-devant à l'usage de leurs églises; que les habitants de leur commune et des cantons voisins, instruits des besoins qu'éprouvaient un grand nombre de défenseurs de la patrie campés sous les murs d'Arras, leur ont fait passer tout ce qui était en leur pouvoir. Ceux qui n'ont qu'un coupon de toile l'apportent, disent-ils, et il est aussitôt transformé en chemises par les citoyennes de notre commune.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Brazier, vice-président du district de Montagne-sur-Mer (2).

Joseph Brazier, vice-président du district de Montagne-sur-Mer, au Président de la Convention nationale.

« Le 20 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Représentant,

« Dis à la Convention que les vœux des républicains s'accomplissent. Aussitôt que l'assemblée populaire et les corps constitués de cette commune ont su qu'il y avait sous les murs d'Arras 12,000 de nos braves défenseurs manquant de tout, nus comme la main, ils ont avisé aux moyens de leur porter des secours, ils ont sur-le-champ fait faire une proclamation à leurs concitoyens pour les engager à faire tous les sacrifices qui dépendraient d'eux, en tous genres de vêtements; l'Administration du district a pris un arrêté par lequel elle a nommé des commissaires pour se transporter dans tous les cantons de ce district, pour engager tous nos frères des campagnes à faire leurs efforts pour procurer des vêtements à nos généreux guerriers, toutes ces mesures ont produit les effets qu'on pouvait en attendre, les dons et les sacrifices abondent de toutes parts; ceux qui n'ont qu'un coupon de toile l'apportent, et aussitôt il est transformé en chemises par les citoyennes de notre commune.

« Dis aussi à la Convention que les habitants des villes et des campagnes apportent journellement au district l'argenterie d'églises, cuivre et autres métaux.

« C'était un plaisir de voir descendre des clochers les pendus qui s'y trouvaient; sous le règne du fanatisme, ils servaient à étourdir les hommes; sous le règne de la raison, ils vont servir à vaincre les tyrans, grands ennemis du genre humain; nous allons envoyer ces cloches à la fonderie.

« Les cuivres partiront dans peu pour Chaillot.

« Les administrateurs de ce district, incorruptibles républicains t'assurent, par mon organe, que toujours électrisés par le feu patriotique sortant de la Montagne de la Convention, ils seront les serviteurs du peuple jusqu'à leur dernier soupir.

« Salut et fraternité.

« BRAZIER, *vice-président.* »

« Le 24 frimaire, écrivent les sans-culottes de la Société républicaine régénérée de Verdun, 10,000 hommes passaient par notre commune; ils manquaient de souliers; les sans-culottes de la Société républicaine régénérée, qui ne pouvaient faire l'impossible, ont cependant décidé à l'unanimité qu'ils offriraient à leurs frères d'armes leurs souliers tels qu'ils seraient, et qu'à l'avenir tous les sociétaires porteraient des sabots.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1)

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les commissaires sans-culottes, députés par le directoire du district de Verdun, ont été admis à la barre. Ils ont apporté, de la part de leurs concitoyens, l'adhésion la plus entière à toutes les grandes mesures que la Convention a prises pour les intérêts de la République. Ils

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 343.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 344.
(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 1er nivôse an II (samedi 21 décembre 1793). D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 458, p. 413) rend compte de l'adresse des sans-culottes de Verdun dans les termes suivants :

« Deux sans-culottes de Verdun annoncent que les soins patriotiques de Bo ont mis cette commune au pas. Les chemises, les bas, les souliers, tout y est en réquisition volontaire. Verdun a donné toutes ses subsistances pour les deux armées du Rhin et de la Moselle. Le 24 frimaire, 24,000 hommes passaient dans Verdun. Chacun leur donna ses souliers tels qu'ils étaient, et la Société populaire arrêta qu'elle ne porterait plus que des sabots.

« Lorsque les pétitionnaires sont partis de Verdun, cette commune avait peu de subsistances. Ils en demandent.

« La Convention renvoie cette adresse à la Commission ministérielle des subsistances. »

l'invitent de rester à son poste jusqu'à la paix. « Le patriote Bô, dit l'orateur, a paru, et soudain le fédéralisme est rentré dans la poussière. Notre culte est celui de la vertu; nous avons mis tout en réquisition pour les défenseurs de la patrie, couvertures, bas, chemises, souliers, etc. »

Extrait du procès-verbal du 24 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

Le 24 frimaire, 10,000 hommes passaient par Verdun. Ils manquaient de souliers. Les sans-culottes de la Société républicaine régénérée, qui ne pouvaient faire l'impossible, ont cependant décidé, à l'unanimité, qu'ils offriraient à leurs frères d'armes leurs souliers, tels qu'ils seraient, et qu'à l'avenir, tous les sociétaires porteraient des sabots.

« Fondateurs de la République française, dit la Société populaire de la Ferté-Milon, vous devez nous donner une instruction républicaine pour nos enfants, établir des hospices et des travaux de secours pour les pauvres, les malades, les infirmes et les vieillards. Vous devez présenter à l'acceptation du peuple un nouveau code de lois civiles sages et bienfaisantes. Vous seuls pouvez sauver la République de tous les dangers qui la menacent. Restez donc sur la Montagne jusqu'à la paix, achevez votre ouvrage. La Société de Ferté-Milon vous y invite, et les besoins de la patrie vous l'ordonnent. »

Cette Société envoie, pour être portés à la Monnaie, 70 marcs 6 onces d'argenterie, provenant de ses églises, ce qui, joint à 95 marcs 13 onces 6 gros précédemment remis au district d'Égalité-sur-Marne, forme un total de 166 marcs 3 onces 6 gros.

Enfin, elle annonce qu'elle a ouvert dans son sein et dans les communes voisines, pour les frais de la guerre et pour fournir des secours aux défenseurs de la patrie, une souscription qui a produit 1,740 livres en assignats, 9 liv. 15 s. en numéraire, une médaille d'argent, représentant le mariage du dernier roi des Français, 2 croix de Saint-Louis et une croix de mérite en argent, présentée par les jeunes élèves du collège, qu'elle fait passer à la Convention; 179 chemises, 21 draps, 1 couverture, 3 serviettes, 2 paires de bas, 1 paire de souliers, 1 ballot de compresses et bandes pesant 64 livres, 1 ballot de charpie pesant 124 livres, qu'elle a envoyés à l'administration du district.

Que la commune de la Ferté-Milon a encore envoyé à l'administration du district 16 cloches, du poids d'environ 14,000 livres et 555 livres de cuivre, provenant de ses églises; plus 56 habits uniformes de gardes nationales, 58 couvertures, 18 chevaux, 12 selles, 7 paires de pistolets d'arçon, 15 arquebuses, 72 fusils de calibre, et 2 sabres.

Que, quoique sa population ne soit que de 2,200 âmes, elle a fourni 145 braves patriotes qui combattent actuellement dans les armées de la République.

Elle termine son adresse par demander le changement du nom de la Ferté-Milon en celui de la Ferté-sur-Ourze.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division et à la Commission des dépêches, chacun en ce qui les concerne (1).

La Société républicaine de Troyes fait passer à la Convention nationale l'extrait du registre de ses délibérations, séance du 27 frimaire. Dans cette séance, sur la proposition d'un membre, la Société a arrêté à l'unanimité qu'il serait fait lecture du gouvernement révolutionnaire provisoire; qu'après cette lecture, toute l'assemblée prêterait, dans les mains de son président, le serment de le maintenir de tout son pouvoir, et de dénoncer avec fermeté et sans crainte tout individu qui oserait y contrevenir. Lecture faite, les sans-culottes de la Société et des tribunes se sont levés en masse, et ont juré de défendre jusqu'à la mort cette Constitution révolutionnaire. Alors se sont fait entendre les cris mille fois répétés de : *Vive la République! vive la Montagne! et périssent à jamais les traîtres!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2)

Les administrateurs du département de l'Indre envoient le tableau moral et politique de ce département.

« Les administrés du département de l'Indre sont, disent-ils, à la hauteur des circonstances; les cloches des églises sont descendues, leur argenterie est déposée aux chefs-lieux de district, et la raison a ses temples. Les biens des émigrés se vendent avec avantage pour la République. Sur trois bataillons demandés par le ministre de la guerre, l'un part, les deux autres vont le suivre. Une partie de la jeunesse, brûlant d'aller se mesurer avec les ennemis de la patrie, vole sur les rives de la Loire, résolue de défendre jusqu'à la mort tous les postes qui leur seront confiés, et d'exterminer les brigands, le reste des citoyens gémit de se voir enchaîné dans leurs foyers, faute d'armes.

« Les forges et les manufactures en fer sont dans la plus grande activité; il n'existait dans le département qu'un atelier de salpêtre, il vient de s'y en former plusieurs.

« Citoyens représentants, vous qui siégez sur cette Montagne à jamais sacrée, où les diverses factions, semblables aux flots impuissants d'une mer en fureur, viennent se briser, n'en descendez, nous vous en conjurons, qu'après avoir tout régénéré. Le salut de la patrie est en votre pouvoir ; disposez, ordonnez, et la guerre disparaîtra bientôt, et pour toujours, du sol de la liberté. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoi au comité de Salut public (3).

---

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 344.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 345.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 346.